

1.1. Environnement de travail

Le chargé d'intégration de la productique industrielle agit dans les entreprises industrielles de toutes tailles dans les secteurs de types : Automobile, Aéronautique, Aéroportuaire, Ferroviaire, Fabrication de produits...

Il dépend généralement de la production ou services spécialisés à l'entreprise (méthodes, maintenance, ...). Le titulaire peut être amené à présenter les résultats obtenus aux collaborateurs de l'entreprise.

Pour cela, il exploite un ensemble de méthodes et d'outils (planning, suivi des ressources, ...) lui permettant la mise en œuvre d'une solution technique en tenant compte des aspects réglementaires et juridiques inhérents au projet (santé et sécurité au travail, qualité, environnement, dimension socio-organisationnelle, ...).

Il a en charge également l'organisation, la préparation (ordre du jour, planning des réunions, invitations, ...) et l'animation de réunions de travail associant l'équipe de production et /ou les services spécialisés. À l'issue de chaque réunion il doit rendre compte des décisions, orientations, actions finalisées, actions à venir et des points en suspens.

1.2. Interactions dans l'environnement de travail

Le chargé d'intégration de la productique industrielle exerce son activité sous l'autorité d'un responsable hiérarchique. Selon la taille et l'organisation de l'entreprise, il peut être amené à travailler en étroite collaboration avec un ou plusieurs services et/ou fonctions de l'entreprise (bureau d'études, service méthodes, ateliers de production, maintenance, informatique, clients internes ou externes à l'entreprise, ...) pour l'industrialisation de nouveaux produits ou moyens de production. Il (elle) peut également participer à l'amélioration continue des moyens de production.

Il effectue le « reporting » de l'état d'avancement du déploiement des solutions techniques à son responsable ou à une instance de pilotage (sur le plan organisationnel, économique et qualitatif).

REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'ÉVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>L'état des lieux technique des moyens de production</p> <p>Cette activité consiste, à partir d'un moyen de production / fabrication de biens ou de prestations techniques, de collecter les éléments relatifs aux moyens de production / Fabrication (gammes de fabrication, données techniques et économiques, objectifs et enjeux de l'entreprise) pour permettre une analyse précise du procédé de production / fabrication et d'en identifier les différentes problématiques.</p> <p>Le résultat précis de l'analyse permet de définir un cahier des charges de l'avant-projet</p>	<p>Analyser un procédé de production et identifier les solutions techniques ou technologiques attendues</p> <p>A partir d'un équipement de production permettant d'aborder une ou plusieurs technologies numériques et possédant l'ensemble des éléments permettant l'analyse (gamme de fabrication, données techniques et économiques, objectifs et enjeux de l'entreprise, les normes et directives machines, ...)</p> <p>Cette compétence vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - caractériser la situation initiale, - à identifier la problématique du moyen de production. <p>Les pistes d'amélioration sont explorées.</p> <p>Les solutions retenues sont vérifiées et en phase avec les exigences de l'entreprise en termes de qualité, coûts, délais.</p>	<p>Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel sont évaluées par une commission d'évaluation composée de plusieurs membres qualifiés ayant une expérience professionnelle leur permettant d'évaluer la maîtrise des compétences professionnelles du candidat identifiées dans le référentiel de la certification professionnelle visée.</p> <p>Chaque référentiel de certification peut prévoir plusieurs modalités alternatives ou cumulatives d'évaluation pour chacune des compétences professionnelles à évaluer.</p> <p>L'UIMM territoriale centre de certification définit les modalités d'évaluation en concertation avec l'entreprise et les acteurs concernés (organisme de formation habilité, candidats, ...).</p> <p>Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel de certification sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères mesurables, observables et les résultats attendus selon les conditions d'évaluation précisées dans le référentiel d'évaluation de la certification visée. Cette évaluation sera complétée par l'avis de l'entreprise pour décision finale. Les différentes modalités d'évaluation sont les suivantes :</p> <p>ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RÉELLE : L'évaluation des compétences</p>	<p><u>En matière de méthodes utilisées :</u></p> <p>Les données existantes sont collectées, identifiées et correctement interprétées et utilisées. La méthode d'analyse est structurée par le biais d'un travail collectif (réunions, groupe de travail...)</p>
			<p><u>En matière de moyens utilisés :</u></p> <p>Les sources d'information (tableaux de bords, histogramme, indicateurs de production et de maintenance, ...), la documentation technique des moyens de production, la réglementation en vigueur sont utilisés.</p>
			<p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u></p> <p>Dans la recherche des données existantes, les bons interlocuteurs (responsable hiérarchique, équipe de production, fonction support) sont sollicités au regard de leurs savoirs faire, connaissances ou compétences sur le sujet.</p>
			<p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u></p> <p>Les exigences liées à la sécurité, la réglementation, l'environnement, une démarche d'écoconception, sont présent en compte dans l'analyse du procédé de production.</p>
			<p><u>En matière de résultats :</u></p> <p>Les données chiffrées sont commentées et justifiées par des éléments techniques factuels.</p> <p>La situation initiale est caractérisée, la problématique est identifiée.</p> <p>Les pistes d'amélioration sont explorées et ciblées en lien avec la problématique.</p>

professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté. Celle-ci s'appuie sur :

1. une observation en situation de travail.

2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat.

ET/OU PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL : Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en oeuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités. La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

ET AVIS DE L'ENTREPRISE : L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis au regard du référentiel d'activité.

Les propositions retenues sont plausibles et vérifiées et sont en phase avec la politique d'amélioration continue de l'entreprise.

	<p>Définir le cahier des charges d'un avant-projet</p> <p>A partir du résultat de l'analyse du procédé de production et des solutions techniques ou technologiques envisagées.</p> <p>Cette compétence vise à exprimer clairement les exigences fonctionnelles et de définir les objectifs de la digitalisation des moyens de production. Les contraintes techniques, organisationnelles, ... sont notifiées et prennent en compte les aspects sécurité, gestes et postures et environnementales.</p>	<p>Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel sont évaluées par une commission d'évaluation composée de plusieurs membres qualifiés ayant une expérience professionnelle leur permettant d'évaluer la maîtrise des compétences professionnelles du candidat identifiées dans le référentiel de la certification professionnelle visée.</p> <p>Chaque référentiel de certification peut prévoir plusieurs modalités alternatives ou cumulatives d'évaluation pour chacune des compétences professionnelles à évaluer.</p> <p>L'UIMM territoriale centre de certification définit les modalités d'évaluation en concertation avec l'entreprise et les acteurs concernés (organisme de formation habilité, candidats, ...).</p> <p>Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel de certification sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères mesurables, observables et les résultats attendus selon les conditions d'évaluation précisées dans le référentiel d'évaluation de la certification visée. Cette évaluation sera complétée par l'avis de l'entreprise pour décision finale. Les différentes modalités d'évaluation sont les suivantes :</p> <p>ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RÉELLE : L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté. Celle-ci s'appuie sur :</p>	<p><u>En matière de méthodes utilisées :</u></p> <p>La méthodologie de la rédaction du Cahier des Charges Fonctionnel est structurée de manière logique et le cas échant s'appuie sur des référentiels d'entreprises ou des normes (par exemple de type NFX50-100, NFX50-151, ...)</p> <p><u>En matière de moyens utilisés :</u></p> <p>Les outils d'analyse sont adaptés à la culture de l'entreprise et peuvent s'appuyer sur des outils de type SADT, diagramme pieuvre, diagramme fonctionnel, ...</p> <p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u></p> <p>Les interlocuteurs (responsable hiérarchique, équipe de production, fonction support) sont sollicités au regard de leurs savoirs faire, connaissances ou compétences sur le sujet.</p> <p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u></p> <p>Les exigences liées à la sécurité, la réglementation, l'environnement, une démarche d'écoconception, sont prisent en compte pour la définition des spécifications</p> <p><u>En matière de résultats :</u></p> <p>Les exigences fonctionnelles sont clairement exprimées et doivent déterminer les objectifs de la digitalisation du moyen de production en termes de quantification, qualité, coûts, délais</p> <p>Les contraintes sont notifiées (disponibilités machines, charge de travail...) en tenant compte des aspects sécurité et ergonomie.</p>
--	--	---	--

1. une observation en situation de travail.

2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat.

ET/OU PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL : Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en oeuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités. La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

ET AVIS DE L'ENTREPRISE : L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis au regard du référentiel d'activité.

<p>La proposition de solutions d'amélioration des moyens de production</p> <p>Cette activité consiste, à partir des informations constructeurs et commerciales, à prendre en compte la veille technologique et juridique de l'entreprise pour rechercher les solutions techniques les plus récentes tout en intégrant les évolutions de la réglementation.</p> <p>Les différentes solutions techniques sont recherchées que ce soit en termes de digitalisation, automatisation, robotisation, communication, informatique et productive industrielle.</p> <p>Un comparatif des différentes propositions est chiffré et permet de commenter les points forts, la faisabilité, la rentabilité, la maintenabilité.</p>	<p>Structurer la veille technologique</p> <p>A partir des informations constructeurs sur l'évolution des produits et des technologies et commerciales sur l'utilisation de ces produits par les entreprises similaires.</p> <p>Cette compétence vise à rechercher des informations sur les techniques ou technologies les plus récentes et leur mise à disposition commerciale en tenant compte de l'évolution de la réglementation</p>	<p>Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel sont évaluées par une commission d'évaluation composée de plusieurs membres qualifiés ayant une expérience professionnelle leur permettant d'évaluer la maîtrise des compétences professionnelles du candidat identifiées dans le référentiel de la certification professionnelle visée.</p> <p>Chaque référentiel de certification peut prévoir plusieurs modalités alternatives ou cumulatives d'évaluation pour chacune des compétences professionnelles à évaluer.</p> <p>L'UIMM territoriale centre de certification définit les modalités d'évaluation en concertation avec l'entreprise et les acteurs concernés (organisme de formation habilité, candidats, ...).</p> <p>Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel de certification sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères mesurables, observables et les résultats attendus selon les conditions d'évaluation précisées dans le référentiel d'évaluation de la certification visée. Cette évaluation sera complétée par l'avis de l'entreprise pour décision finale. Les différentes modalités d'évaluation sont les suivantes :</p> <p>ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RÉELLE : L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté. Celle-ci s'appuie sur :</p>	<p><u>En matière de méthodes utilisées :</u></p> <p>Les méthodes sont adaptées à la culture de l'entreprise et à la problématique à traiter (collecte d'informations, consultations des constructeurs et des distributeurs, ...)</p> <p><u>En matière de moyens utilisés :</u></p> <p>L'ensemble des moyens utilisés pour contribuer à la veille technologique est mis en œuvre (les documentations techniques, les supports numériques (par exemple MOOC, Serious Game, ...), abonnements revues techniques, salons industriels, alertes de mises à jour, ...)</p> <p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u></p> <p>Les interlocuteurs concernés sont interrogés (par exemple CSE, service R & D et service QSE).</p> <p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u></p> <p>Les exigences liées à la sécurité, l'environnement, à la démarche d'écoconception, sont présent en compte conformément à la réglementation</p> <p><u>En matière de résultats :</u></p> <p>Les informations sont structurées et recherchées de façon systématique sur les techniques les plus récentes et sur leur mise à disposition commerciale.</p> <p>Les évolutions de la réglementation sont prises en compte et adoptées.</p>
--	--	---	--

1. une observation en situation de travail.

2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat.

ET/OU PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL : Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en oeuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités. La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

ET AVIS DE L'ENTREPRISE : L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis au regard du référentiel d'activité.

REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
	<p>Présenter des solutions techniques</p> <p>A partir du cahier des charges fonctionnel et des informations collectées auprès des fournisseurs, techniciens, opérateurs, ...</p> <p>Cette compétence vise à explorer les solutions techniques en utilisant les différents dispositifs de veille. Le budget des solutions envisagées est chiffré (devis, appel d'offres, consultations, ...).</p> <p>Un comparatif détaillé permet de mettre en évidence les points forts, la faisabilité, la rentabilité, les caractéristiques techniques et la maintenabilité.</p>	<p>Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel sont évaluées par une commission d'évaluation composée de plusieurs membres qualifiés ayant une expérience professionnelle leur permettant d'évaluer la maîtrise des compétences professionnelles du candidat identifiées dans le référentiel de la certification professionnelle visée.</p> <p>Chaque référentiel de certification peut prévoir plusieurs modalités alternatives ou cumulatives d'évaluation pour chacune des compétences professionnelles à évaluer.</p> <p>L'UIMM territoriale centre de certification définit les modalités d'évaluation en concertation avec l'entreprise et les acteurs concernés (organisme de formation habilité, candidats, ...).</p> <p>Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel de certification sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères mesurables, observables et les résultats attendus selon les conditions d'évaluation précisées dans le référentiel d'évaluation de la certification visée. Cette évaluation sera complétée par l'avis de l'entreprise pour décision finale. Les différentes modalités d'évaluation sont les suivantes :</p> <p>ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RÉELLE : L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles</p>	<p><u>En matière de méthodes utilisées :</u></p> <p>Les méthodes sont adaptées aux standards de l'entreprise et à la problématique à traiter (tableau comparatif, méthode de simulation, ...).</p> <p>La recherche des solutions techniques s'appuie sur une méthode d'analyse technique (FAST, AMDEC, ...).</p> <p><u>En matière de moyens utilisés :</u></p> <p>L'ensemble des moyens utilisés pour favoriser le choix des solutions est mis en œuvre (matrice de compatibilité, tableau de décision, ...).</p> <p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u></p> <p>Les interlocuteurs internes et/ou externes sont sollicités au regard de leurs savoirs faire, connaissances ou compétences sur le sujet.</p> <p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u></p> <p>Les contraintes économiques, environnementales, humaines, industrielles et/ou matérielles définies par la politique de l'entreprise sont prises en compte pour la recherche de solutions.</p> <p><u>En matière de résultats :</u></p> <p>Des solutions techniques sont explorées en utilisant les différents dispositifs de veille (digitalisation, automatisation, robotisation, réseau de communication, informatique industrielle, productive industrielle...).</p> <p>Le budget de chaque solution est chiffré (devis, appels d'offres, consultations...).</p> <p>Un comparatif détaillé permet de critiquer, de commenter les points forts, la faisabilité, la rentabilité, les caractéristiques techniques, la maintenabilité, de chaque solution proposée.</p>

réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté. Celle-ci s'appuie sur :

1. une observation en situation de travail.

2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat.

ET/OU PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL : Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en oeuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités. La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

ET AVIS DE L'ENTREPRISE : L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis au regard du référentiel d'activité.

Le choix de la solution technique proposée est justifié et validé.

<p>La mise en œuvre de solution technique</p> <p>Cette activité consiste, à partir des solutions retenues, de programmer les actions liées à la solution en tenant compte de la disponibilité de la production / fabrication et selon la méthode de planification envisagée.</p> <p>Le planning prévisionnel, les indicateurs de suivi, les ressources affectées et le mode de pilotage de la planification du projet sont établis. Les écarts constatés sont analysés et donnent lieu à des propositions d'adaptation du plan d'action.</p>	<p>Programmer les actions liées à la solution</p> <p>A partir des solutions retenues et des outils de planification en cohérence avec les moyens matériels de l'entreprise (logiciel de gestion de projet prenant en compte la complexité des actions à conduire en interactions et tâches).</p> <p>Cette compétence vise à programmer les actions définies conformément aux spécifications proposées (respect des critères : Qualité, Coûts, Délais).</p> <p>Un suivi d'avancement de chaque activité est réalisé et des points de validation et de cadrage sont programmés.</p>	<p>Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel sont évaluées par une commission d'évaluation composée de plusieurs membres qualifiés ayant une expérience professionnelle leur permettant d'évaluer la maîtrise des compétences professionnelles du candidat identifiées dans le référentiel de la certification professionnelle visée.</p> <p>Chaque référentiel de certification peut prévoir plusieurs modalités alternatives ou cumulatives d'évaluation pour chacune des compétences professionnelles à évaluer.</p> <p>L'UIMM territoriale centre de certification définit les modalités d'évaluation en concertation avec l'entreprise et les acteurs concernés (organisme de formation habilité, candidats, ...).</p> <p>Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel de certification sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères mesurables, observables et les résultats attendus selon les conditions d'évaluation précisées dans le référentiel d'évaluation de la certification visée. Cette évaluation sera complétée par l'avis de l'entreprise pour décision finale. Les différentes modalités d'évaluation sont les suivantes : ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RÉELLE : L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté. Celle-ci s'appuie sur :</p>	<p><u>En matière de méthodes utilisées :</u></p> <p>La programmation des actions tient compte de la disponibilité de la production et des urgences et actions importantes à mener.</p> <p>La méthode de planification est adaptée à la typologie des actions à conduire et suivent une règle de présentation par exemple de type PERT, GANTT, ...</p> <p><u>En matière de moyens utilisés :</u></p> <p>L'utilisation des outils de planification est en cohérence avec les moyens matériels de l'entreprise (logiciel de gestion de projet) ainsi que du niveau de complexité des actions à conduire (nombre d'interactions, nombre de tâches, ...)</p> <p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u></p> <p>La cohérence de la planification et la disponibilité des ressources humaines sont vérifiées auprès des différentes parties prenantes (internes / externes)</p> <p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u></p> <p>Les exigences liées à la sécurité, la réglementation, l'environnement, sont prises en compte dans la planification. Les contraintes de délais, coût et qualité sont prises en compte.</p> <p><u>En matière de résultats :</u></p> <p>Les résultats des actions définies sont conformes aux spécifications proposées (Respects des critères : Qualité, Coûts, Délais)</p> <p>Le plan d'action respecte les contraintes définies. Des indicateurs de suivi d'avancement pour chaque activité sont proposés, leur pertinence est justifiée (des points de validation et de cadrage définis à des moments stratégiques, des séances de travail nécessaires, ...)</p>
--	--	--	--

		<p>1. une observation en situation de travail.</p> <p>2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat.</p> <p>ET/OU PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL : Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en oeuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités. La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.</p> <p>ET AVIS DE L'ENTREPRISE : L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis au regard du référentiel d'activité.</p>	
	<p>Identifier et corriger les écarts</p> <p>A partir de la planification du projet et des éléments existants (planning prévisionnel, planning de réalisation, indicateurs de suivi, ressources affectées, mode de pilotage, ...)</p> <p>Cette compétence vise à suivre les actions de manière régulière en s'appuyant sur des outils opérationnels. Tout écart constaté est analysé et donne lieu à des propositions d'adaptation du plan d'action.</p>	<p>Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel sont évaluées par une commission d'évaluation composée de plusieurs membres qualifiés ayant une expérience professionnelle leur permettant d'évaluer la maîtrise des compétences professionnelles du candidat identifiées dans le référentiel de la certification professionnelle visée.</p> <p>Chaque référentiel de certification peut prévoir plusieurs modalités</p>	<p><u>En matière de méthodes utilisées :</u></p> <p>L'exploitation des indicateurs de suivi est maîtrisée, ils sont commentés de manière pertinente. Ils traduisent bien l'état d'avancement réel du plan d'action et sont exploitables par une tierce personne</p>

		<p>alternatives ou cumulatives d'évaluation pour chacune des compétences professionnelles à évaluer.</p> <p>L'UIMM territoriale centre de certification définit les modalités d'évaluation en concertation avec l'entreprise et les acteurs concernés (organisme de formation habilité, candidats, ...).</p> <p>Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel de certification sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères mesurables, observables et les résultats attendus selon les conditions d'évaluation précisées dans le référentiel d'évaluation de la certification visée. Cette évaluation sera complétée par l'avis de l'entreprise pour décision finale. Les différentes modalités d'évaluation sont les suivantes :</p> <p>ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RÉELLE : L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté. Celle-ci s'appuie sur :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. une observation en situation de travail. 2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat. <p>ET/OU PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL : Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification,</p>	<p><u>En matière de moyens utilisés :</u></p> <p>Utilisation de tous les outils de suivi et de pilotage du plan d'action tels que : tableaux de bords du plan d'actions, planning de réalisation, ...</p> <p><u>En matière de liens professionnels / relationnels :</u></p> <p>La cohérence des ajustements est vérifiée auprès des différentes parties prenantes (internes / externes)</p> <p><u>En matière de contraintes liées au milieu et environnement de travail :</u></p> <p>Les exigences liées à la sécurité, la réglementation, l'environnement, sont prises en compte dans le suivi du plan d'action...</p> <p><u>En matière de résultats :</u></p> <p>Le suivi des actions est assuré de manière régulière en s'appuyant sur des outils opérationnels.</p> <p>Les écarts constatés sont analysés systématiquement et donnent lieu à des propositions pertinentes d'adaptation du plan d'action ou de sa conduite</p>
--	--	--	---

dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en oeuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités. La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

ET AVIS DE L'ENTREPRISE :
L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis au regard du référentiel d'activité.